



Ville de
Saint-Basile-le-Grand
Des infrastructures municipales
de qualité et durables pour vous!



INFO-TRAVAUX
VOTRE VILLE SE MODERNISE !

AVIS AUX RÉSIDENTS

Rue de la Montagne • Avenue de Montpellier



RENSEIGNEMENTS

Service du génie
450 461-8000, poste 8305
infotravaux@villesblg.ca

villesblg.ca/travaux

Réfection de la rue de la Montagne et d'une partie de l'avenue de Montpellier

Madame, Monsieur,

La Ville de Saint-Basile-le-Grand a à cœur de vous offrir un environnement urbain sécuritaire et moderne, tout en respectant la capacité de payer de ses citoyens. À cet effet, la Municipalité s'est dotée d'un plan global afin de mettre à niveau ses infrastructures et d'en assurer la pérennité. Ainsi, annuellement, des travaux sont effectués dans le but de revitaliser la Ville.

En 2021, saviez-vous que plus de 13 M\$ seront investis pour mettre à niveau les infrastructures?

D'ailleurs, c'est au cours des prochains mois que la Ville entamera la réfection de votre rue. Le conseil municipal est conscient que ces travaux bouleverseront vos habitudes de vie ainsi que la quiétude de votre quartier. Soyez assurés que la Municipalité prendra toutes les mesures nécessaires pour limiter les impacts et tient d'emblée à vous informer et à vous remercier pour votre indulgence et votre ouverture face aux imprévus et désagréments éventuels. Les interventions dans votre secteur permettront de vous fournir, pour les années à venir, des installations répondant aux nouvelles normes et aux besoins d'aujourd'hui tout en bonifiant la qualité de vie de votre quartier. Ces travaux amélioreront également votre sécurité et celle des usagers de la route.

D'ici quelques semaines, vous recevrez toutes les informations détaillées incluant la date de début des travaux, les diverses étapes et le déroulement du chantier, les mesures d'atténuation qui seront mises en place ainsi que toutes autres indications pratiques afin que votre quotidien demeure le plus agréable possible durant cette période.

NATURE DES TRAVAUX

Les infrastructures souterraines de votre secteur, datant de 1975, ont atteint leur durée de vie utile et seront remplacées par des matériaux plus durables et conformes aux normes environnementales actuelles. Pour assurer un drainage des eaux de pluie efficace, un système d'égout pluvial remplacera les fossés. Les travaux permettront également de diminuer les risques de bris, de fuites d'eau, de refoulements et tous les autres désagréments rencontrés au cours des dernières années en raison du vieillissement des infrastructures.

Le projet de réfection de la rue de la Montagne, prévu au programme triennal en immobilisations (PTI) adopté par le conseil municipal pour les années 2021-2022-2023 inclut principalement :

- la réparation des conduites d'égout sanitaire;
- l'installation d'un nouveau réseau pluvial incluant l'implantation de noues végétalisées;
- le remplacement des conduites d'eau potable;
- la reconstruction complète de la chaussée et l'ajout de bordures;
- la délimitation de zones pour le stationnement sur rue (du côté des adresses paires);
- l'aménagement d'une piste multifonctionnelle (du côté des adresses impaires);
- la mise en place d'un nouveau réseau d'éclairage de rue.

Des travaux sont aussi nécessaires sur une portion de l'avenue de Montpellier (comprise entre la rue Blais et la rue de la Montagne) puisque les eaux pluviales des rues de la Montagne et des Quatre-Saisons sont dirigées vers le réseau existant de l'avenue de Montpellier. Les travaux projetés sur ce tronçon consistent donc principalement :

- au remplacement d'une section de l'égout sanitaire;
- au remplacement d'une partie du réseau pluvial (changement de diamètre de la conduite) et au raccordement au réseau pluvial existant;
- au remplacement d'une section des conduites d'eau potable;
- à la reconstruction de la chaussée et des bordures selon la nouvelle géométrie routière;
- au remplacement du trottoir par une piste multifonctionnelle hors chaussée du côté impair (côté du rang des Vingt);
- à la construction de nouvelles bordures;
- au prolongement du réseau d'éclairage sur la section de rue éclairée sur poteau de bois.

Principales particularités du projet

Saviez-vous qu'il existe un espace appartenant à la Ville entre la limite de votre propriété et la voie publique?

Il s'agit de l'emprise municipale; cela fait partie de la voie publique. Pour permettre l'implantation de la piste multifonctionnelle et l'aménagement de noues végétalisées, la Municipalité utilisera une partie de cet espace, soit entre 5,3 et 5,6 mètres.

Est-ce que ces travaux auront un impact sur la largeur des voies de circulation et sur la profondeur des stationnements privés?

Dans la géométrie routière proposée, la largeur des deux voies de circulation combinées est toujours de 6,5 mètres. En tenant compte de l'emplacement des noues végétalisées, des espaces additionnels de stationnement sont prévus sur la rue de la Montagne, à proximité du rang des Vingt, du côté des adresses impaires, et à plusieurs autres endroits, du côté des adresses paires. Cela permettra une circulation bidirectionnelle sans restriction, c'est-à-dire sans contournement de véhicules stationnés.

Les stationnements privés resteront d'une profondeur de 10,5 à 11,5 mètres, permettant d'accueillir deux véhicules de promenade, un derrière l'autre.

GESTION DES EAUX DE PLUIE

Dans le cadre de la conception du projet de réfection des rues de votre quartier, la Ville a dû respecter certaines exigences environnementales du gouvernement du Québec relativement au traitement des matières en suspension des eaux pluviales. Pour ce faire, la Ville a choisi de combiner des solutions adaptées aux contraintes d'espace de votre secteur tout en limitant les impacts pour les citoyens et en respectant sa capacité financière. Dans cette situation, l'installation de quelques séparateurs hydrodynamiques souterrains (immenses cylindres de béton permettant la filtration des matières en suspension) est prévue ainsi que l'aménagement d'infrastructures végétalisées (noues) en bordure de rue sur la rue de la Montagne pour répondre aux normes. En conjuguant ces deux mesures, la Ville n'utilisera qu'une petite partie de l'emprise municipale adjacente à votre propriété pour que vous puissiez continuer de jouir de votre espace de vie au maximum tout en bénéficiant des avantages de ces nouveaux aménagements verts de biorétention soit :

- un contrôle des débits des eaux pluviales afin d'éviter l'érosion des cours d'eau;
- une meilleure résilience des infrastructures face aux fortes précipitations en considérant les changements climatiques;
- l'amélioration de la qualité de l'eau dans les ruisseaux.

Qu'est-ce qu'une noue végétalisée?



Exemples d'aménagement - Projet réalisé - Source : Ville de Granby

Une noue est une infrastructure urbaine, composée de végétaux, qui permet de remplacer les fossés tout en limitant l'utilisation de conduites pluviales surdimensionnées qui sont moins bénéfiques pour l'environnement et plus coûteuses. On distingue les noues en raison de la présence d'une légère dépression du sol. Chaque noue est indépendante et dotée d'un puisard. Elles sont construites avec un sol particulier permettant de maximiser l'infiltration et la décontamination des eaux pluviales qui peuvent contenir des particules et des polluants. En plus de leur côté esthétique enviable et leur caractère écologique permettant d'inclure la plantation d'arbres et de vivaces, les noues ont un impact positif dans un quartier, car ils réduisent les îlots de chaleur, accroissent les espaces verts et rendent plus conviviaux les parcours pour les piétons et cyclistes.

Sur la rue de la Montagne, l'espace est suffisant pour l'aménagement de noues végétalisées. Cette mesure, plus verte, est préconisée par le Gouvernement et, pour toutes les raisons précédemment mentionnées, elle a été grandement privilégiée par la Ville comme mesure complémentaire afin de pouvoir traiter la totalité du volume d'eaux pluviales du secteur et contrôler leur débit.

Pourquoi les noues ne sont-elles pas implantées en bordure des terrains privés à la place de la piste multifonctionnelle?

Pour obtenir des résultats optimaux, la Ville doit respecter des balises spécifiques dans la conception des noues afin de faciliter leur entretien par les employés municipaux et ainsi, à long terme, éviter leur altération. C'est, en partie, pour cette raison qu'elles seront aménagées en bordure de la rue. De plus, la localisation choisie facilitera les opérations de déneigement et la collecte des matières résiduelles. Il est bon de mentionner que l'aménagement des noues en bordure des terrains privés aurait uniquement permis de redonner environ 1,5 mètre de stationnement aux résidents de chaque côté de la rue, ne permettant pas d'y laisser plus de deux véhicules. Finalement, afin de sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes sur la piste multifonctionnelle et faciliter le drainage des eaux pluviales vers les noues, il est préférable de ne pas aménager la piste adjacente à la chaussée.

MODIFICATION DE LA GÉOMÉTRIE ROUTIÈRE : parce que votre sécurité est au cœur de nos préoccupations!

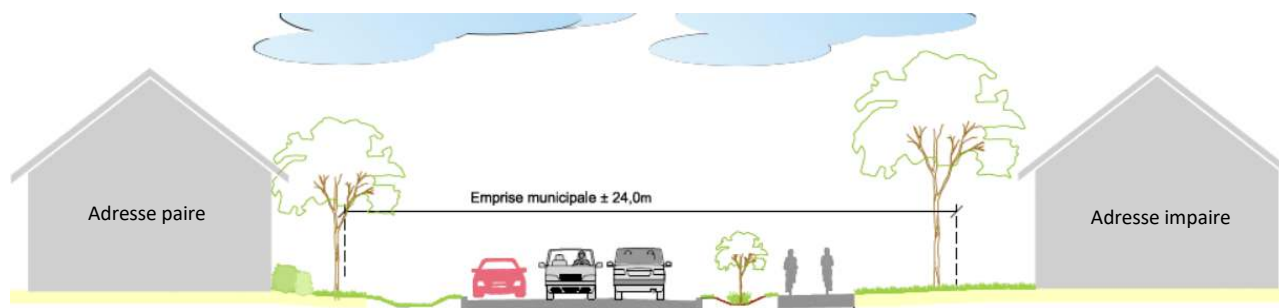
La rue de la Montagne se verra entièrement urbanisée. Les interventions bonifieront votre qualité de vie et amélioreront aussi la sécurité du quartier et celle des usagers de la route. Une attention particulière a, entre autres, été apportée à la configuration des coins de rue. Des saillies, communément appelées « avancées de trottoir », rétrécissant la rue aux intersections, rendront les piétons plus visibles, réduiront la distance à traverser sur la chaussée et inciteront les automobilistes à ralentir davantage. Par ailleurs, pour assurer une circulation fluide, la largeur de la rue ainsi que les rayons de virages seront adaptés afin de permettre aux autobus, à la machinerie agricole et aux véhicules récréatifs de circuler aisément sans nuire aux autres usagers de la route.

Piste multifonctionnelle

Cette portion du projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'actions découlant du plan d'urbanisme de la Ville. Dans l'optique de valoriser les saines habitudes de vie et les modes de déplacements actifs dans un environnement plus dynamique, la nouvelle piste multifonctionnelle offrira aux citoyens un parcours sécuritaire et convivial répondant aux besoins spécifiques des piétons et cyclistes. Ce nouveau segment de 880 mètres permettra de relier les diverses sections du réseau cyclable existant et facilitera l'accès, à pied ou à vélo, vers les parcs, les écoles, le réseau de transport collectif et les commerces du territoire. Il est à noter que pour réaliser cette piste, la Ville bénéficie d'une aide financière du gouvernement provincial de 122 113 \$ qui découle d'une mesure du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques financé par le Fonds vert.

Exemple d'aménagement

Rue de la Montagne (rue avec stationnement, piste multifonctionnelle et zone de biorétention (noues))



Exemple d'aménagement

Avenue de Montpellier (rue avec stationnement et piste multifonctionnelle)



ÉCHÉANCIER

Le chantier s'amorcera ce printemps et s'échelonne jusqu'à l'automne sur environ 16 semaines. L'échéancier détaillé vous sera communiqué prochainement et dépendra, en partie, de la progression des travaux, des conditions météorologiques et de l'évolution de la pandémie de la COVID-19, relativement à l'application des mesures sanitaires exigées par le Gouvernement.

RACCORDEMENT PERMANENT DES ENTRÉES DE SERVICE

Dans le cadre des travaux, la Ville procédera au remplacement des entrées de service **jusqu'aux limites de l'emprise municipale**. Si l'eau provenant de votre pompe d'évacuation est évacuée par un tuyau qui rejoint l'emprise municipale, nous le raccorderons à la nouvelle conduite pluviale qui desservira votre propriété, **sans frais**. Advenant que ce ne soit pas le cas, il serait possible de prolonger le **nouveau branchement pluvial** jusqu'à votre résidence, **à vos frais**. Une communication supplémentaire vous sera acheminée à cet effet au cours des prochaines semaines.

De plus, si vous envisagiez la reconstruction de vos **entrées de services privés d'aqueduc et d'égout** qui se situent entre votre maison et la limite de votre propriété, les travaux de réfection des infrastructures municipales représentent une bonne occasion pour les remplacer. Si vous le souhaitez, la reconstruction de votre portion privée peut être réalisée, **à vos frais**, dans le cadre de ces travaux. **Contactez-nous pour plus d'information à ce sujet!**

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Si vous souhaitez réaliser des travaux sur votre propriété au cours de l'été, nous vous invitons à les prévoir en tenant compte des contraintes que pourra apporter ce chantier majeur. Le cas échéant, la Ville tient à en être informée puisqu'un permis est souvent requis. À cet effet, nous vous prions de contacter le Service de l'urbanisme et de l'environnement par courriel au urbanisme@villesblg.ca ou bien par téléphone au 450 461-8000, poste 8400.

Des questions ? | Des commentaires ?

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service du génie afin de prendre rendez-vous pour une rencontre personnalisée, par téléphone ou en visioconférence.

Vous êtes une personne à mobilité réduite ou ayant des incapacités? Vous avez des besoins particuliers? N'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir plus d'information afin de limiter les impacts sur vos conditions de déplacement.

De plus, dans les prochaines semaines, la Municipalité publiera une page sur son site Web qui sera entièrement dédiée à ce projet. Vous serez invités à consulter régulièrement le villesblg.ca/delamontagne afin de suivre l'évolution des travaux et être au fait de toutes informations entourant la réalisation de ce grand chantier.

En terminant, la Municipalité est consciente que reconstruire des rues est une opération complexe qui implique de nombreuses entreprises et qui bouleverse les habitudes de vie ainsi que la quiétude d'un quartier. Toutefois, la Ville vous assure qu'elle prendra toutes les mesures nécessaires pour limiter les impacts.

Recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Service du génie

Ville de Saint-Basile-le-Grand